

Cercle des Nageurs de VANNES

Piscine de Kercado
Rue Winston Churchill
56000 VANNES



☎ 06 75 23 92 26 - ✉ president-vannes@nat56.fr - <http://www.cnvannes.com>

REGLEMENT INTERIEUR CNV A CONSERVER

ADHESION :

- 1 Lors de son inscription chaque adhérent doit obligatoirement fournir les pièces suivantes :
 - **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation de moins de 3 mois**
 - **Le dossier d'inscription complété et signé**
 - **Une photo d'identité**
 - **Le règlement de la cotisation** (tarif dégressif à partir de la 2^{ème} adhésion même famille)
- 2 **Seul le nageur ayant réglé sa cotisation sera autorisé à s'entraîner**
- 3 **LES NAGEURS MINEURS** doivent être accompagnés par un parent ou un responsable jusqu'au vestiaire. Ils seront repris au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement. **Il est inconcevable qu'ils soient livrés à eux-mêmes sur le parking. RAPPEL : l'assurance CNV ne couvre les nageurs qu'au bord des bassins.**
- 4 En cas de fermeture de la piscine décidée par la mairie de Vannes, le CNV décline toute responsabilité. Aucun remboursement ne sera effectué.
- 5 En cas de force majeure (maladie grave, déménagement) un remboursement partiel de la cotisation pourra être effectué sur présentation d'un justificatif. Un quart de la cotisation annuelle sera retenu pour les frais engagés (secrétariat, licence...) **Tout trimestre commencé est dû.**

REGLEMENT :

- 1 Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur de la piscine en plus du règlement du club et à participer aux animations organisées par le bureau.
- 2 Le bonnet de bain est obligatoire pour les entraînements. Le bonnet CNV est en vente au club au prix de 6 €.
- 3 Les vestiaires sont utilisés **UNIQUEMENT** pour se changer. Nous vous conseillons de mettre votre sac au bord du bassin ou dans les gradins. En cas de perte ou de vol, nous déclinons toute responsabilité.
- 4 Nous vous rappelons de consulter régulièrement le site CNV <http://www.cnvannes.com> ou le panneau d'affichage dans le hall de la piscine ; diverses informations peuvent vous concerner : compétitions, fermeture exceptionnelle du bassin, horaires des vacances scolaires...

ENTRAINEMENTS :

- 1 Pour un entraînement de qualité et une amélioration des performances, il est indispensable d'être présent à chaque séance et **d'arriver à l'heure** afin de ne pas perturber le cours.
- 2 Lors des entraînements, seuls les entraîneurs et membres du bureau sont autorisés à circuler au bord du bassin. Les parents doivent prendre contact avec les entraîneurs pour les rencontrer.

COMPETITIONS :

- 1 **Tout nageur inscrit à une compétition doit s'y rendre. Les nageurs absents doivent prévenir l'entraîneur lors des engagements ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevable des frais d'engagements et de forfaits.**
- 2 Les décisions prises par les entraîneurs avant et pendant les compétitions sont sans appel et de leur ressort.
- 3 **Tout nageur doit se munir de l'équipement CNV pendant les compétitions**
- 4 Les officiels non nageurs avanceront le prix de leur licence, cette somme leur sera remboursée par le club après avoir officié 3 fois dans la saison.

DEPLACEMENTS JEUNES :

- 1 Tous les nageurs se rendant aux compétitions avec les accompagnateurs devront s'acquitter auprès de l'entraîneur **d'une somme forfaitaire par journée.**
- 2 Lors de compétitions régionales ou nationales, lorsque l'éloignement du déplacement oblige les nageurs à dormir à l'hôtel et manger au restaurant, un forfait leur sera demandé.